

DÉMARCHE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

En vue de l'accès aux formations :

**d'Assistant de Service Social,
d'Educateur Spécialisé,
d'Educateur de Jeunes Enfants**

1. LE DISPOSITIF VAPP

Selon l'Arrêté du 6 octobre 2025 relatif aux diplômes d'Etat :

- D'Assistant de Service Social
- D'Educateur Spécialisé
- D'Educateur de Jeunes Enfants

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- ✎ Etre titulaire du baccalauréat
- ✎ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- ✎ Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

La Validation des Acquis Professionnels et Personnels est une démarche individuelle qui permet à un candidat, dans le cadre d'un projet professionnel passant par une reprise d'étude, de solliciter l'accès direct à un cursus de formation de l'enseignement supérieur sans justifier du niveau d'études ou des diplômes ou des titres normalement requis, en faisant valider un parcours de formation, une expérience professionnelle (salariée ou non) ou des acquis personnels autres obtenus hors du système de formation.

Une commission pédagogique examine le parcours, l'expérience professionnelle et les acquis personnels du candidat, en cohérence avec la formation visée, et décide de prononcer ou non une autorisation à candidater aux épreuves d'admission. Une VAPP accordée est valable uniquement pour l'année en cours et pour la formation visée. Il s'agit d'une « validation d'accès » (et non une validation diplômante comme la VAE).

2. LES ELEMENTS POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE

- Toute formation suivie par un candidat, quelles qu'en soient les modalités, la durée
- L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non, ou d'un stage
- Les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

3. LES PERSONNES CONCERNEES

« Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier de tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur ».

Public en reprise d'études répondant à l'une des trois conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux années et être âgé de 20 ans au moins à la date prévue pour la reprise des études
- Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins trois ans en cas d'échec

4. LES FORMATIONS CONCERNEES

Toutes les formations post-baccalauréat dispensées par un établissement relevant de l'enseignement supérieur, par conséquent sont concernées pour l'ENSEIS les formations grade Licence ASS, ES, EJE.

La validation ne dispense pas des procédures d'admission pour entrer en formation.

Un candidat ne peut être admis que dans l'organisme de formation qui a contrôlé son aptitude à suivre une des formations qu'il dispense.

5. LE DOSSIER DE DEMANDE ET LES ETAPES DE LA VAPP

Un dossier de demande de validation est présenté par le candidat auprès de l'organisme de formation dispensant la formation, avant la date de dépôt des candidatures qui est fixée annuellement pour chaque formation.

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de l'ENSEIS : www.enseis.fr

Il doit être complété et retourné à : roche.valerie@enseis.fr, accompagné des pièces justificatives demandées. Seuls les dossiers complets, lisibles, au format PDF, seront étudiés.

Pour plus d'information sur la VAPP, le candidat peut contacter :

- Bouzid BOUABDALLAH, Responsable pédagogique formation ES : bouabdallah.bouzid@enseis.fr
- Elodie BLANDENET, Responsable pédagogique formation ASS : blandenet.elodie@enseis.fr
- Christelle BERGERON, Responsable pédagogique formation EJE : bergeron.christelle@enseis.fr

Le dossier VAPP est examiné par une commission pédagogique dont les membres sont désignés par la direction générale de l'ENSEIS. La décision de validation est prise par la Directrice pédagogique et le Directeur de la Recherche, qui représente l'Université.

Après examen du dossier, la commission pédagogique autorise le candidat à candidater ou non dans la formation.

La décision de la commission est notifiée par écrit. Elle est valable uniquement pour l'inscription dans la formation visée et pour l'année en cours. Le candidat ayant obtenu sa VAPP peut candidater dans la formation concernée selon les modalités prévues, dans la limite des places disponibles.

LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER :

- La fiche d'inscription ci-dessous dûment complétée
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une lettre de motivation explicitant vos motivations à cette reprise d'études et le projet professionnel visé
- Un CV
- Le tableau récapitulatif de votre parcours de formation avec les documents justificatifs
- Le tableau récapitulatif de vos expériences professionnelles avec les documents justificatifs
- Le tableau récapitulatif de vos acquis de l'expérience personnelle avec les documents justificatifs

DOSSIER DE DEMANDE de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

Dossier complet à retourner au plus tard le **5 mars 2026** par mail à : roche.valerie@enseis.fr

Formation demandée :

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANT
EDUCATEUR SPECIALISE

☐
☐
☐

Etablissement souhaité :

ANNECY
BOURG EN BRESSE
FIRMINY

☐
☐
☐

Voie d'accès à la formation envisagée :

VOIE DIRECTE (Formation initiale)
VOIE PROFESSIONNELLE*

☐
☐

*à la date d'entrée en formation

- ☐ Contrat d'apprentissage
☐ Contrat de professionnalisation
☐ CDI
☐ Autre / Précisez

NOM : **Prénom :**

Nom de naissance.....

Sexe : F ☐ H ☐

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Département : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mobile :

Adresse électronique.....

REPLI(E) UNE DES CONDITIONS SUIVANTES (à cocher et justifier) :

- ☐ Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins deux années et être âgé de 20 ans au moins à la date prévue pour la reprise des études
- ☐ Avoir interrompu ses études initiales depuis au moins trois ans en cas d'échec.

VOTRE PARCOURS DE FORMATION :

Période	Durée (nombre d'heures de formation)	Résultat obtenu (préciser l'année)	Non obtenu	Intitulé du justificatif attestant l'obtention
Du Au				
Intitulé de la formation :				
Etablissement (nom et adresse) :				
Du Au				
Intitulé de la formation :				
Etablissement (nom et adresse) :				
Du Au				
Intitulé de la formation :				
Etablissement (nom et adresse) :				

Expliquez vos choix de formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les connaissances acquises au cours de votre parcours de formation antérieur, que vous pensez pouvoir mobiliser particulièrement dans le cadre de la formation visée ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Dates	Durée (nombre de mois/années)	Fonction occupée	Intitulé du justificatif joint
Du Au			
Etablissement (nom et adresse) : Missions réalisées, compétences acquises :			
Du Au			
Etablissement (nom et adresse) : Missions réalisées, compétences acquises :			

Expliquez quelles sont vos expériences les plus significatives au regard de la formation visée, et ce qu'elles vous ont apporté :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les compétences dans votre expérience professionnelle que vous pensez pouvoir mobiliser particulièrement dans le cadre de la formation visée ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

VOTRE EXPERIENCE PERSONNELLE (acquis personnels et expériences extra-professionnelles : bénévole, associative, militante...)

Dates	Durée (nombre de mois/années)	Activité exercée	Intitulé du justificatif joint
Du Au			
Organisme (nom et adresse) : Compétences :			
Du Au			
Organisme (nom et adresse) : Compétences :			

Expliquez quelles sont vos expériences les plus significatives au regard de la formation visée, et ce qu'elles vous ont apporté :

.....

Quelles sont les compétences dans votre expérience personnelle que vous pensez pouvoir mobiliser particulièrement dans le cadre de la formation visée ?

.....

